



L'an deux mille dix-sept, le douze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le six juillet, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Serge PITTET, Maire, en session ordinaire.

Présents :

Serge PITTET, Maire

Adjoint au Maire : Josette LABAYE, Gérald VIGNY, Maryse BOCHATON, Pierre VALENTIN, Jean-Pierre CHENEVAL, Régine DUCHENE-GRUNACKER,

Conseillers municipaux : Jean-Luc MOREL-CESAR, Joëlle CHEMINAL, Véronique ALEXANDRE, Claudine AMARAL, Isabelle CAMUS, Stéphane BRUNA, Laurent SPINELLI, Philippe DESTOUCHES, Marie DEVESA, Sébastien PELLET, Florian MISSILLIER, Francis GOY, Marc LEFRANCOIS ;

Absents excusés avec pouvoir :

Gérard MILESI, qui a donné pouvoir à Josette LABAYE ;

Marc MESSERLY, qui a donné pouvoir à Jean-Luc MOREL-CESAR ;

Pascal POCHAT-BARON, qui a donné pouvoir à Serge PITTET ;

Monique MOENNE, qui a donné pouvoir à Maryse BOCHATON ;

Nadia LAOUFI, qui a donné pouvoir à Gérald VIGNY jusqu'à son arrivée en séance pendant l'exposé du dossier n°2 ;

Elodie COPPEL, qui a donné pouvoir à Joëlle CHEMINAL jusqu'à son arrivée en séance pendant l'exposé du dossier n°2 ;

Absents :

Fabrice LOCATELLI.

Nombre de membres en exercice : 27

A l'ouverture de la séance

Présents : 20

Représentés : 6

Votants : 26

Absents : 1

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Serge PITTET, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à dix-neuf heures trente minutes.

M. le Maire précise que Pascal POCHAT-BARON et Gérard MILESI sont absents excusés du conseil municipal car ils assistent au comité syndical du Syndicat intercommunal Rocailles Bellecombe (SRB) qui se réunit au même moment à Marcellaz.

□ Installation d'un nouveau conseiller municipal

A la suite de la démission de Mme Marie-Ange PICCOT du conseil municipal, Mme Régina LASTERNAS, M. Gilles GAVILLET et Mme Aline CHARDON, suivants de la liste « Alternative Viuz », sur laquelle avait été élue Mme Marie-Ange PICCOT, ont renoncé à occuper le siège vacant. M. le Maire informe que le suivant de la liste « Alternative Viuz » est M. Marc LEFRANCOIS.

M. Marc LEFRANCOIS est ainsi installé comme conseiller municipal.

M. le Maire souhaite la bienvenue à Marc LEFRANCOIS au sein du conseil municipal. Il indique que la composition des commissions municipales pourra être revue au prochain conseil pour tenir compte des souhaits de Messieurs Marc LEFRANCOIS et Francis GOY qui viennent d'intégrer l'assemblée municipale.

M. le Maire demande l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Position de la commune sur les rythmes scolaires ;
- Avenant au marché d'entretien et nettoyage de locaux communaux.

L'ordre du jour du Conseil municipal est approuvé.

Maryse BOCHATON est désignée comme secrétaire de séance.

□ **Approbation compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2017**

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2017 fait l'objet d'observations.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2017, est **APPROUVE à la majorité sans modifications.**

VOTE	POUR	25	
	CONTRE	0	
	ABSTENTION	1	Florian MISSILLIER
Adopté à la majorité			

□ **FINANCES**

1) Décision modificative n°1 du budget général

Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé au conseil municipal une décision modificative du budget général pour tenir compte des dépenses nouvelles et ajuster les prévisions de recettes après notifications des montants à percevoir.

Recettes de fonctionnement

- Taxes foncières et d'habitation : après réception de l'état fiscal 1259, constat d'un produit attendu supplémentaire de +30 000€, soit une progression des bases fiscales entre 2016 et 2017 de +2.15% pour la taxe d'habitation et de +3.79% pour la taxe sur le foncier bâti. Au moment de la construction du budget, la prévision d'évolution des bases fiscales était prudente à +1%.

- Dotation forfaitaire : la dotation forfaitaire perçue par la commune en 2017 s'élèvera à 378 859€.

Dépenses de fonctionnement

- Autre personnel extérieur : +8 000€.
La commune a eu un besoin important de personnel intérimaire en agents d'entretien pour faire face à du personnel titulaire absent dans le domaine scolaire.
- Virement à la section d'investissement : +53 611€.
Les recettes supplémentaires permettent d'augmenter le virement à la section d'investissement.

Recettes d'investissement

- FCTVA : +30 000€

Dépenses d'investissement

- Travaux réseaux de voirie : +83 611€.
Crédits supplémentaires permettant de faire face à des travaux de voirie non prévus initialement au moment de la préparation budgétaire.

M. le Maire souligne que l'objet principal de la DM est de se donner des moyens supplémentaires pour les travaux de réfection de voirie nécessaires. Il précise être en négociation avec le SRB pour que le syndicat participe à une hauteur supérieure à 20% aux travaux engendrés à la suite de la pose du collecteur intercommunal d'assainissement. Ainsi, la route de Brénaz devra être prochainement refaite.

Francis GOY demande s'il n'y a pas intérêt à attendre pour réaliser ces travaux de réfection de voirie car les administrés concernés disposent d'un délai de deux ans pour se raccorder au collecteur d'assainissement.

Le projet de DM n°1 s'équilibre ainsi :

INVESTISSEMENT					
RECETTES INVESTISSEMENT					
Chap.	Art.	Intitulé	BP 2017	DM n°1	Nouveaux crédits BP
10	10222	FCTVA	300 000,00 €	+30 000,00 €	330 000,00 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	493 343,00 €	+53 611,00 €	546 954,00 €
			TOTAL DM 1	83 611,00 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT					
Chap.	Art.	Intitulé	BP 2017	DM n°1	Nouveaux crédits BP
21	2151	Réseaux de voirie	330 000,00 €	+83 611,00 €	413 611,00 €
			TOTAL DM 1	83 611,00 €	
FONCTIONNEMENT					
RECETTES FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Intitulé	BP 2017	DM n°1	Nouveaux crédits BP
73	73111	Taxes foncières et d'habitation	2 030 523,00 €	+30 000,00 €	2 060 523,00 €
74	7411	Dotation forfaitaire	347 248,00 €	+31 611,00 €	378 859,00 €
			TOTAL DM 1	61 611,00 €	
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
Chap.	Art.	Intitulé	BP 2017	DM n°1	Nouveaux crédits BP
	023	Virement à la section investissement	493 343,00 €	+53 611,00 €	546 954,00 €
012	6218	Autre personnel extérieur (interim)	3 000,00 €	+8 000,00 €	11 000,00 €
			TOTAL DM 1	61 611,00 €	

Vu le budget primitif 2017,

Vu le projet de DM n°1,

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la DM n°1 du budget général.

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Arrivées de Nadia LAOUFI et Elodie COPPEL en séance du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 22
Représentés : 4
Votants : 26
Absents : 1

□ **TRAVAUX / COMMANDE PUBLIQUE**

2) Approbation marché de travaux de création d'un trottoir et sécurisation de la RD 200c Route des Maillets

Rapporteur : M. le Maire

Le marché de travaux concerne les travaux création d'un trottoir et de sécurisation de la RD 200c Route des Maillets. Cet aménagement consiste à créer un cheminement piéton sécurisé le long de la route des Maillets, reliant l'Avenue de Savoie et la commune de Ville-en-Sallaz et le trottoir existant situé le long de la RD907. Ce projet permettra aussi de sécuriser l'accès au Clos Panorama en créant un plateau dénivelé pour limiter la vitesse des véhicules rentrant dans l'agglomération.

Le marché n'est pas alloti mais comprend deux tranches :

- Tranche ferme : De l'accès au clos Panorama jusqu'à la RD 907 ;
- Tranche conditionnelle : De l'accès au clos Panorama jusqu'à l'Avenue de Savoie.

La consultation des entreprises a été effectuée sous la forme de la procédure adaptée. Une seule entreprise a remis une offre : EIFFAGE pour un montant de 231 931.37€ HT.

M. le Maire précise que le début des travaux doit intervenir en septembre prochain pour une durée de deux mois et demi. Une réunion publique a été organisée mardi 11 juillet pour expliquer le projet aux riverains. Un seul propriétaire n'a malheureusement pas autorisé l'emprise de l'aménagement sur son terrain.

Vu le rapport d'analyse des offres de la CAO,

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux de création d'un trottoir et sécurisation de la RD 200c Route de Maillets à l'entreprise EIFFAGE ;
- **AUTORISE M. le Maire à signer le marché.**

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<i>Adopté à l'unanimité</i>		

□ **PATRIMOINE**

3) Coupes de bois pour l'exercice 2018

Rapporteur : Sébastien PELLET, conseiller municipal

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office national des forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette.

Pour 2018, les propositions de l'ONF sont les suivantes :

Etat d'assiette des coupes à marquer en 2018

Parcelle	Type de coupe	Vol présumé (m3)	Surface coupe (ha)	Coupe	Destination	Mode de vente	Mode de mise à dispo	Condition d'inscription
L	Régénération	295	3.5	Non réglée	Vente	Appel d'offre	Sur pied	-

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 présenté dans le tableau ci-dessus ;
- **DEMANDE** à l'ONF de procéder en 2018 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ;
- **INFORME** le préfet de région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément au tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE M. le Maire** à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied ;
- **VALIDE** le fait de mettre ses bois sur pied à disposition de l'ONF et de désigner l'ONF comme donneur d'ordre des travaux nécessaires à leur exploitation en cas de coupes de bois façonnés ;
- **DONNE DELEGATION** à M. le Maire pour l'accord sur la proposition du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de convention de vente et d'exploitation groupée.

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	Adopté à l'unanimité	

❑ ADMINISTRATION GENERALE

4) Convention avec la MJCI de mise à disposition d'animateurs périscolaires pour 2017-2018

Rapporteur : Gérald VIGNY, Adjoint au Maire

Projet de convention en annexe (annexe n°1)

Les temps périscolaires organisés par la commune (temps de la pause méridienne, TAP, garderie périscolaire) sont encadrés par des agents communaux ainsi que par des animateurs de la MJCI.

Pour la rentrée scolaire 2017-2018, il est proposé de renouveler la convention avec la MJCI et de prévoir les mises à disposition de personnel suivantes :

ANIMATEUR	ANIMATION	HORAIRES	Nombre de jours	Total heures année
1 animateur	Appel et organisation restauration scolaire	1h / jour	144	144,00
1 animateur	Restauration scolaire	11h15-13h30	144	324
5 animateurs	Restauration scolaire	11h30 -13h45	144	1620
2 animateurs	TAP François Levret	15h45-16h30	144	216
8 animateurs	TAP François Levret (MAD Dahut)	15h45-16h30	144	864
1 animateur	TAP Sevraz	15h45-16h30	144	108
1 animateur	Garderie Sevraz (MAD Dahut)	16h30-19h00	144	360
11 animateurs	Réunion TAP	14h45-15h45	37	407

La MJCI refacture à la commune ces mises à disposition pour un montant de 24.5€ l'heure. Le montant horaire était de 22.5€ l'heure l'année scolaire 2016-2017 et a été revu à la hausse pour tenir compte de l'ensemble des charges salariales supportées par la MJCI.

Gérald VIGNY rappelle que les activités périscolaires organisées par la commune associent du personnel communal ainsi que des animateurs de la MJCI. Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont organisés de manière mutualisée avec la garderie périscolaire Le Dahut. Dans le cadre d'un nouveau changement des rythmes scolaires à quatre jours par semaine, il y aura nécessité de revoir la convention avec la MJCI et d'organiser une concertation avec le corps enseignant, la MJCI, la garderie périscolaire et les parents d'élèves. Gérald VIGNY indique que l'ensemble des conseils d'école de la commune se sont prononcés favorablement au retour de la semaine de quatre jours.

Francis GOY demande si la hausse de 2€ par heure facturée par la MJCI est bien justifiée. M. le Maire indique qu'il n'est pas question de mettre en difficulté la MJCI avec ces mises à disposition et que le prix de l'heure facturée correspond au coût réel du personnel mis à disposition.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel avec la MJCI pour 2017-2018 ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention.**

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<i>Adopté à l'unanimité</i>		

□ **POINT SUPPLEMENTAIRES**

5) Position de la commune sur les rythmes scolaires

Rapporteur : Gérald VIGNY, Adjoint au Maire

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les avis des conseils d'école des écoles de Sevraz, Boisinges, maternelle publique et François LEVRET demandant un retour du rythme scolaire à 4 jours par semaine ;

Considérant que la commune de Viuz-en-Sallaz a mis en place le rythme scolaire à 4.5 jours par semaine à la rentrée 2015 ;

Considérant que la commune a mis en place un Projet éducatif territorial (PEDT), approuvé par le conseil municipal en date du 17 septembre 2015, et élaboré en concertation avec le corps enseignant, la MJCI, l'association garderie périscolaire Le Dahut et les parents d'élèves ;

Considérant que le PEDT se terminera en juin 2018 ;

Considérant que la commune fait fonctionner les temps d'activités périscolaires (TAP) en coordination avec la MJCI et la garderie périscolaire et avec une mise à disposition d'animateurs périscolaires de la MJCI ;

Considérant que les conseils d'écoles de la commune se sont prononcés favorablement au retour de la semaine de quatre jours ;

Il est proposé que la commune organise le retour à un rythme scolaire de 4 jours par semaine en coordination avec le corps enseignant, les parents d'élèves et les associations œuvrant dans le domaine périscolaire. Le retour à la semaine de quatre jours est possible après accord du directeur académique de l'éducation nationale (DASEN) sur proposition conjointe de la commune et des conseils d'école.

Il est proposé au conseil municipal que ce retour à la semaine de quatre jours intervienne à la rentrée scolaire de septembre 2018 ou au cours de l'année scolaire 2017-2018 si le projet de la commune est prêt et accepté par le DASEN.

Florian MISSILLIER demande des précisions sur le bilan du rythme scolaire à 4.5 jours par semaine. Est-ce que les élèves sont moins fatigués ?

Gérald VIGNY répond que le but de la réforme était que les enseignements fondamentaux puissent être étalés sur cinq matinées au cours desquelles les élèves sont plus attentifs. Or, il s'avère que les enseignements ne peuvent pas être réunis uniquement sur les matinées car, étant donné que les après-midis sont raccourcis, les cycles sport, la natation et les sorties se déroulent sur les matinées. Le bilan du rythme à 4.5 jours par semaine n'est donc pas satisfaisant pour faciliter l'apprentissage des enfants. Par ailleurs, le retour à quatre jours par semaine s'avère indispensable car il est peu pertinent que coexistent dans la commune les écoles publiques et privées avec des rythmes scolaires différents.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE la demande de retour au rythme scolaire de 4 jours par semaine pour les écoles maternelles et élémentaires publiques à la rentrée scolaire 2018 ou au cours de l'année scolaire 2017-2018 en cas d'accord du DASEN ;**

- **CHARGE M. le Maire et M. l'Adjoint au Maire chargé de l'enfance – jeunesse d'organiser ce changement du rythme scolaire et d'effectuer les démarches auprès de M. le DASEN.**

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

6) Avenant au marché d'entretien et de nettoyage des locaux communaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

*Vu le marché d'entretien et de nettoyage des locaux communaux, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 6 octobre 2016, avec l'entreprise ARTI SANS SOUCI ;
Vu le plafond annuel de 65 000€ HT fixé pour les prestations de ce marché ;*

*Considérant la première année de fonctionnement à plein régime du complexe sportif ;
Considérant que les besoins couverts par les prestations de ce marché s'avèrent supérieures aux montants initiaux fixés étant donné les plannings d'occupation des locaux, les compétitions organisées dans le complexe sportif et la nécessité de prévoir un entretien régulier du dojo ;
Il est proposé un avenant de 30% pour ce marché, soit un nouveau montant du marché de 84 500€ HT. Cet avenant permet de terminer la première année du marché, à l'issue de laquelle une nouvelle consultation des entreprises sera organisée pour tenir compte des besoins de la collectivité.*

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE l'avenant du marché d'entretien et de nettoyage des locaux ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant.**

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

- Tirage au sort de la liste des jurés d'assises

n° ordre	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	LIEU NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE
644	CHEVRIER	Arlette				
260	BISMUTH	Camille				
3120	VALLOT	Odile				
1709	JACQUET	Marie-Christine				
2011	MAILLY	Marie-Jose				
2333	NICOLE	Carl				
14	AJINCA	Jean-Daniel				
1	AARIZA	Badia				
2025	MALTHET	Georges				

□ **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

- Gestion des collections de la bibliothèque Cultur'évasion

Bilan du désherbage 2017

- Décisions prises par M. le Maire par délégation du Conseil municipal

(délibération n°D2014-073 du 21 mai 2014)

DIA pour lesquelles la Commune n'a pas exercé son droit de préemption

Date	Propriétaire	Acquéreur	Adresse du terrain	Nature du bien
16/06/2017	Cts COCHET GRASSET	SARL GONCALVES IMMOBILIER	11 Allée des Chardonnerets	corps de ferme
16/06/2017	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES PAGNOD	Cts PAGNOD	469 Route de la Forge	
16/06/2017	PIERRE Eugène	JIGOVEANU Mircea et POP Simona	150 Clos Champ Mermet	maison
22/06/2017	REVIOL Héléne	M. et Mme LANCERY	465 Route de la Chavanne	maison
27/06/2017	LEDRU Ronan et DURANTEAU Laura	FANIN Grégory	33 Route des Granges	maison
29/06/2017	GIROUD Roselyne et BEAUFILS Brigitte	M. et Mme GRANGE Florian	33 Clos les Primevères	maison

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée.

□ **INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire indique que l'arcade commerciale à côté du nouveau bureau de Poste devrait bientôt être vendue pour devenir un institut de beauté.
- Monsieur le Maire informe que la commission des Trophées Ecureuil – Caisse d'épargne a décidé d'attribuer à Makenson GLETTY, licencié au club Arve-Athlétisme-Bonneville-Pays rochois, un grand prix. Ce trophée vise à distinguer les acteurs du monde sportif qui, par leur comportement constructif, leur dévouement ou leurs résultats, contribuent à donner une image positive du sport.
- 30 juillet : descente de « caisses à savon » organisée à Viuz-en-Sallaz
- Tournoi de football mémorial JL MAES le samedi 2 septembre au stade de football de Viuz-en-Sallaz
- 10 septembre : tournoi Intervillages à La Tour
- Véronique ALEXANDRE demande si une borne de recharge pour véhicules électriques sera installée à Viuz-en-Sallaz. Jean-Pierre CHENEVAL répond que c'est bien le cas et que ces travaux sont de maîtrise d'ouvrage du SYANE. La borne sera installée aux Brochets sur le parking en face de la papèterie.
- Régine DUCHENE-GRUNACKER informe de la publication et distribution imminente du bulletin municipal.

Vu la Secrétaire de séance,
Maryse BOCHATON

Vu le Maire,
Serge PITTET

Affichage public le : 20 juillet 2017